



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU MERCREDI 15 MARS  
2023

**OBJET : Création d'emplois temporaires (Accroissement saisonnier d'activité – article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique**  
**Délibération n° 2023-026**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE MERCREDI QUINZE MARS A DIX NEUF HEURES TRENTE, Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 9 mars 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, André EVRARD, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** MME Corinne LAFFITTAU A Mme Isabelle MÉCHIN, Mme Sonia DUBOSC A M. PHILIPPE PELLARINI, Mme Danielle BARRAUD A Mme Chrystelle BARON, M. DIDIER MARTIN A Vincent BARRAILH LAFARGUE, MME JOËLLE RICHARD A M. Xavier LAGRAVE, M. Yves Jean CAZABAN A M. Jérémy MARTI.

**EXCUSEE :** Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b> <b>Conseillers Municipaux présents : 22</b> <b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6</b> <b>Conseillers Municipaux excusés : 1</b></p>
---

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il convient de créer 5 emplois saisonniers à temps complet (1 emploi de catégorie C au grade d'adjoint administratif, 4 emplois de catégorie C au grade d'adjoint technique, pour assurer l'accroissement saisonnier d'activité dans les services du patrimoine, de la Voirie, Fêtes et Cérémonies ainsi que les Espaces Verts et Naturels pour la période du 3 juillet 2023 au 31 août 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-23.2,



Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 17 de la loi n°83-633 du 26 juillet 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Considérant le rapport présenté par M. le Maire,  
Considérant qu'il revient donc au Conseil Municipal de créer des emplois temporaires pour pourvoir à l'accroissement saisonnier d'activité,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de créer 5 emplois saisonniers, dont

- 1 emploi de catégorie C, au grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service patrimoine pour la période du 7 août 2023 au 31 août 2023.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions fixées par le décret du 15 février 1988 susvisé,

L'agent appelé à assurer cet intérim sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1er échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial, emploi de catégorie C,

- 2 emplois de catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans les services de la Voirie, Fêtes et Cérémonies, Espaces verts et Naturels pour la période du 3 juillet 2023 au 31 juillet 2023.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par le décret du 15 février 1988 susvisé,

Les agents appelés à assurer ces intérim seront astreints à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1er échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, emploi de catégorie C,

- 2 emplois de catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans les services de la Voirie, Fêtes et Cérémonies, Espaces verts et Naturels pour la période du 01 août 2023 au 31 août 2023.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par le décret du 15 février 1988 susvisé,

Les agents appelés à assurer ces intérim seront astreints à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1er échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, emploi de catégorie C,

Le recrutement de ces 5 agents se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à procéder aux formalités de recrutement, et de prévoir les crédits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet, nécessaires à la rémunération de cet agent et aux charges sociales s'y rapportant,

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Aire sur l'Adour, le 16 mars 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023



ID : 040-214000010-20230315-DELIB2023026-AR

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-